



SIDIIEF

SECRETARIAT INTERNATIONAL DES INFIRMIERES
ET INFIRMIERS DE L'ESPACE FRANCOPHONE

*Pour la diffusion des savoirs,
le partage des pratiques
et le respect de la personne*

**PRISE DE POSITION ADOPTEE PAR LE SIDIIEF
LORS DE SON ASSEMBLEE ANNUELLE DU 28 MAI 2008
POUR LA PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Du 17 au 19 octobre 2008 se tiendra à Québec le XII^e Sommet de la Francophonie regroupant les pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Cet événement est l'occasion pour les pays membres de discuter des enjeux reliés à la mondialisation tels la question climatique et environnementale, le développement économique, la coopération internationale et, aussi, la diversité culturelle.

L'OIF qui regroupe la Francophonie multilatérale incarne cette diversité culturelle qui est fragilisée par les accords de libre-échange qui cherchent à réduire les barrières dans toutes les industries, incluant les échanges de biens et de services culturels.

En 2005, l'implication de l'OIF a favorisé l'adoption par l'UNESCO de la Convention internationale sur la diversité culturelle. Cette convention vise la protection de la diversité des expressions culturelles. Depuis cette convention, 60 pays ont ratifié l'accord qui est en voie de créer un nouveau droit international. Toutefois, sous les pressions économiques, des pays acceptent de signer des accords bilatéraux avec les États-Unis qui les amènent à reculer sur la protection de leur production culturelle. Par exemple, renoncer à un quota de films de production nationale dans les salles de cinéma pour céder la place plus largement au cinéma américain.

Ainsi, non seulement la protection de la diversité culturelle demeure un enjeu planétaire, mais des experts considèrent que la diversité linguistique n'est pas visée par l'accord de l'UNESCO et que la protection de la langue nationale dans les transactions commerciales internes à un pays serait grandement menacée. Ainsi, la France a été confrontée à une incapacité d'imposer le français comme langue d'étiquetage des produits en vente sur son territoire et une modification de la loi de la Communauté européenne fut nécessaire pour obtenir satisfaction.

Par ailleurs, l'Europe cède beaucoup de terrain à l'anglais comme langue internationale dans les échanges au sein de la Communauté européenne. Le Québec a adopté une loi de protection de la langue française qui n'est pas à l'abri de contestations juridiques récurrentes. Enfin, la plupart des pays africains membres de l'OIF auraient un intérêt à maintenir le français comme langue internationale et être ainsi appuyés par la communauté francophone internationale dans leurs efforts de développement. Inversement, cette même communauté francophone internationale tient à consolider sa position sur l'échiquier mondial grâce au bassin démographique africain.

Le SIDIEF en tant qu'organisation internationale non gouvernementale, doté du statut consultatif de auprès de l'OIF, qui a pour mission de diffuser à travers la Francophonie les savoirs infirmiers en français, considère que le combat pour la diversité linguistique et culturelle à l'heure du libre-échange et de la mondialisation doit se poursuivre.

Le SIDIEF estime que le Sommet de Québec est l'occasion d'interpeler l'OIF et les gouvernements participants pour que la Francophonie soit plus active dans ses actions pour promouvoir l'usage de la langue française, mais aussi pour obtenir la protection de la diversité linguistique, plus particulièrement pour mettre les politiques linguistiques nationales à l'abri des accords de commerce internationaux.

Le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) est un réseau mondial réunissant plus de 85 membres associatifs et institutionnels à travers les différentes régions de la Francophonie, représentant des milliers d'infirmières et d'infirmiers dans le monde francophone. Le SIDIEF a pour mission la diffusion des savoirs et le partage des pratiques en soins infirmiers en français.